



COMMUNIQUE DE PRESSE

Aide pour les commerces multi-activités situés en zone rurale

Paris, 15 juillet 2021

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance et **Alain Griset**, ministre délégué chargé des Petites et Moyennes Entreprises annoncent une aide pour les commerces qui ont plusieurs activités situés en zone rurale et dont l'activité principale ne leur permet pas d'être éligible aux aides mises en place par le Gouvernement depuis le début de la crise sanitaire. Cette aide s'adresse à des établissements qui peuvent avoir une activité accessoire de restauration mais aussi d'épicerie, de bar-tabac, de presse, de point Poste ou encore d'auberge.

Cette aide sera égale à 80 % des pertes de chiffre d'affaires réalisées entre le 1^{er} janvier 2021 et le 30 juin 2021, liées à l'activité faisant l'objet d'interdiction d'accueil du public, dans la limite de 8 000 € par entreprise.

Les demandes d'aide pourront être déposées auprès des chambres de commerce et d'industrie (CCI) via une plateforme nationale dès le 15 juillet (<https://les-aides.fr/commerces-multi-activites>). Les demandes seront examinées au fil de l'eau et les premiers versements interviendront à partir de fin juillet. Le dispositif sera clôturé à l'automne.

Bruno LE MAIRE a déclaré : « *Avec cette aide en faveur des commerces multi-activités en zone rurale, nous complétons nos dispositifs de soutien en faveur des entreprises touchées par la crise sanitaire. Nous tenons notre engagement : apporter une réponse adaptée à la situation de chaque entreprise.* »

Alain GRISET a déclaré « *Depuis le début de cette crise, nous n'avons eu de cesse d'adapter les dispositifs existants afin de répondre aux difficultés des entreprises. Cette aide est très importante pour ces commerces multi-services en zone rurale où ils préservent le lien social entre les habitants et contribuent à la dynamisation de ces territoires en assurant un service de proximité.* »

Pierre GOGUET, président de CCI France, a déclaré « *Le commerce multi-activités tient une place essentielle dans la vie des habitants des zones peu denses. Dans beaucoup de villages, il est le seul commerce encore ouvert et entretient le lien social indispensable au dynamisme de ces territoires. Notre proximité avec ces professionnels, fait du réseau des CCI le partenaire de confiance pour les accompagner dans la mise en œuvre de cette aide « multi-activités ». Notre mobilisation aux côtés de l'Etat a pour objectif de favoriser leur reprise dans les meilleures conditions possibles, et de maintenir ces lieux d'utilité locale.* »

Contacts presse

Cabinet de Bruno Le Maire

01 53 18 41 13

presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet d'Alain Griset

01 53 18 46 41

presse.pme@cabinets.finances.gouv.fr

CCI France

06 50 75 49 48

y.drumare@ccifrance.fr